



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 25 juin 2025

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 25 juin 2025, à la Mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 19 juin 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

### Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Aïli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,  
Monsieur Bernard BERINGUIER à Madame Emilie PEZET,  
Madame Mylène MONCERET à Marie Hélène PEREZ,  
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur Ludovic DARENGOSSE

### Absents :

Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, Benoît MUNOZ, Élisabeth CORDEIRO

### Secrétaire de séance :

Madame Françoise OLIVE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

---

**2025-062 ENFANCE/JEUNESSE : Modification du règlement intérieur du Centre de Loisirs Associé au Collège**

---

Rapporteur : Madame Alexia SANCHEZ.

**ADOPTE**

Votants : 23

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Alexia SANCHEZ, 7ème adjointe, énonce au Conseil municipal, qu'il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur du Centre de Loisirs associé au collège Adrienne Bolland (CLAC).

En effet, dans un souci de lisibilité de l'offre proposée aux jeunes et à leurs familles, il convient de proposer 4 règlements distincts :

- Un règlement intérieur du Centre de Loisirs associé au collège Adrienne Bolland (CLAC)
- Un règlement intérieur du Point Accueil Animation Jeunesse (PAAJ) ;
- Un règlement intérieur concernant l'espace devoirs proposé dans les locaux du PAAJ
- Un règlement intérieur pour la navette qui permet aux jeunes de se rendre du collège au point jeunes.

De plus, Madame la 7ème adjointe précise que les mentions suivantes du règlement du Centre de Loisirs Associé au Collège ont été ajustés :

**5.01 Le tarif**

Les activités du C.L.A.C. sont accessibles à tous les jeunes dont les familles ont payé la cotisation annuelle. Le montant de la cotisation est fixé par décision du maire.

La facture établie pour le C.L.A.C est adressée à la famille dès que celle-ci est traitée par le Trésor Public. Elle est consultable sur le portail famille.

La facture doit être soldée dès la réception de l'avis de sommes à payer qui vous sera envoyé à domicile par le Trésor Public. Le règlement se fait selon les conditions établies.

Madame la 7ème adjointe précise que l'ensemble des documents sont liés au présent projet de délibération et que les tarifs sont révisés chaque année par décision.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 7<sup>ème</sup> ADJOINTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la création d'un règlement intérieur pour l'espace devoirs du Point Accueil Animation Jeunesse telles que présentées, annexé à la présente délibération
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL